

Dix téléphones pour les cas critiques

VIOLENCES CONJUGALES Depuis juillet, les parquets de Bayonne et Pau mettent en œuvre le dispositif Grand danger. Une ligne directe

EMMA SAINT-GENEZ
e.saint-genez@sudouest.fr

Le parquet de Bayonne a confié son premier téléphone Grand danger à une femme victime de violences conjugales le 14 septembre. Un terminal doté d'un bouton sur lequel la détentrice devra appuyer trois fois pour alerter les secours, si son ex-conjoint s'approche d'elle un peu trop près.

Le dispositif n'est pas nouveau mais expérimenté depuis 2009. À l'époque, Michèle Alliot-Marie est Gardé des Sceaux et lance le dispositif en Seine-Saint-Denis (93), à deux jours de la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Bobigny, puis Strasbourg testent les téléphones Grand danger, avant un déploiement au niveau national en 2013.

Les parquets de Pau et Bayonne ont attendu juillet 2017 pour se voir doter de dix téléphones, dont sept pour le Pays basque. « Le ministère de la Justice nous apporte aujourd'hui un produit fini avec une convention signée au niveau régional », explique le procureur Samuel Vuelta-Simon : « Bayonne n'est pas non plus Bobigny. Quand on compose le 17, cela décroche assez vite. Mais dans le cas de violences conjugales, l'accueil peut être imparfait, comme le dépôt de plainte selon l'heure et le jour où la victime se présente au commissariat ou à la gendarmerie ».

« On gagne du temps »

Ne peuvent être dotées de cette téléassistance que les victimes dont l'agresseur a fait l'objet d'une interdiction de rencontrer son ex-compagne. « Si elle se sent en danger, elle déclenche l'alarme qui appelle une plateforme d'appels privés gérée par une assurance. L'opérateur qui répond est en liaison directe avec les forces de l'ordre qui peu-



Les téléphones sont attribués aux victimes dont l'ex-conjoint violent a interdiction d'entrer en contact avec elle. PHOTO D.LE DÉODIC

Logement d'urgence en projet

Substitut du procureur bayonnais, Aude Le Hérissier a eu l'idée de proposer la mise en place d'un logement d'urgence pour des conjoints violents, à l'issue d'une audience où une mère de famille et ses enfants se retrouvaient sans possibilité de rester sous leur toit.

« C'est la double peine. L'hiver, les victimes se retrouvent en concurrence pour être hébergées en structures d'urgence ». D'où la sollicitation du Fonds interministériel de protection de la délinquance (FIPD) pour financer la location d'un T3, que générerait, voire meublerait l'Association Citoyenneté Justice Pays basque. « Nous sommes en attente de financement. »

vent envoyer une patrouille. On gagne du temps, celui des hésitations et des vérifications de l'appel au 17 » décrit le procureur. « La plateforme sait qui est doté de ces téléphones, géolocalisés. Quand l'opérateur les joint, les forces de l'ordre ne se posent pas de question et y vont. Cela rassure la victime ». L'auteur des coups n'est, lui, pas mis au courant de cette protection.

L'Association Citoyenneté Justice Pays basque (ACJPB) est chargée

d'évaluer la fragilité des victimes et la dangerosité des auteurs, le dispositif s'adressant aux cas les plus préoccupants.

« La jeune femme qui a récupéré le premier téléphone était très inquiète, isolée. » On l'espère un peu rassurée par cette aide concrète au bout du fil, renouvelable au bout de six mois. L'an dernier, le parquet de Bayonne a instruit 218 dossiers pour violences conjugales.